

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 03 Novembre 2022

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président), José LOPEZ, Bernard CAZEAUX, Jean-Paul LASSAGNE, Benjamin STORCK

Excusé (s) : MM. Jean LECILLIER, Michel CORBIERE, Jean-Luc BOUVERAT
Etienne RIPPERT

CDTIS à CRTIS

Demande de classement des stades Roussières de CAMARET et Julien de RASTEAU


Mairies à CDTIS


Beaumont de Pertuis et Travaillan : conservation du classement des stades

Président
Alain Berthelot

Secrétaire de séance
Benjamin Storck

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr